

Rép. 29/01/2013

» MAZÈRES LEZONS

## Des animations pour toute la famille

**LOISIRS** Dans le cadre de la semaine départementale des familles, le centre social, la crèche communale et le RAP rive gauche proposent diverses animations.

**■ FRESQUE BANQUISE :** Mercredi 30 janvier de 9 h 30 à 11 h. Préparation d'une fresque sur le thème de la banquise par les enfants de 3 à 6 ans du centre de loisirs et les grands de la crèche.

**■ SOIREE DEBAT ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS :** Le 1<sup>er</sup> février à 20 h au centre social. Animée par Cheick Sow (philosophe et anthropologue) sur Parents : « j'ai mon mot à dire... ». Professionnels comment vous entendre ? » Conte, débat, suivi d'un moment de partage convivial autour d'un verre.

**■ SORTIE FAMILLE :** Elle aura lieu le samedi 2 février et elle est organisée par la MJC de Gelos et le centre social de Mazères-Lezons. L'encadrement est assuré par un accompagnateur de montagne. Lieu de rendez-vous à 9 h au centre Social de Mazères-Lezons (Tél. 05 59 06 68 70) pour une pause-café. Tarif : 4 €/personne. Au programme : raquettes/luge/Jeux de neige/construction. En cas de mauvais temps : Rendez-vous dans un chalet autour de jeux de société et de contes. Transport : minibus (par les structures). Pour le repas : Prévoir un pique-nique partagé.

**■ ATELIER DE CUISINE :** Le 6 février de 14 h à 16 h : ateliers cuisine

hivernal (enfants 6-8ans/parents centre de loisirs).

**■ SOIREE CONTES :** Le 6 février de 18 h à 19 h. Contes sur le thème du pôle Nord avec Alice Altermer (nombre de places limitées). Animation gratuite.

**■ SOIREE FILM :** Le 8 février de 20 h à 22 h. Film/débat avec Xavier Le Falher « La reine des Neiges » (nombre de places limitées- réserver au centre social) Soirée gratuite. Renseignement au 05 59 06 68 70.

**■ TENUES DE PERMANENCES AVOCAT ET ASSISTANT SOCIAL AU CENTRE SOCIAL.** Celles-ci sont assurées gratuitement et sur rendez-vous par un avocat les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars ainsi que par un assistant social, les 4 février et 4 mars. ■